APRÈS ART. 3 N° I-931

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-931

présenté par M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Le 2 du VII de l'article 167 bis du code général des impôts est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, repris par plusieurs groupes et voté en commission, propose de revenir sur le système de l'exit tax, et de rétablir le système d'exit tax antérieur à 2019 sur les plus-values latentes sans régime d'extinction, et de supprimer tout régime d'extinction (aujourd'hui fixé à deux ans).